



Personne de contact
Dr Luise Menzi
T +41 31 511 38 44
luise.menzi@anq.ch

A l'attention des directions, des unités de coordination de l'ANQ et des responsables informatiques des cliniques proposant des prestations de réadaptation

Berne, le 11 juillet 2019

PLAN DE MESURE READAPTATION : MESURES SPECIFIQUES AU DOMAINE DE LA READAPTATION L'ANQ n'adopte pas la définition de ST Reha relative au regroupement des cas

Madame, Monsieur,

Suite à une information actuelle (newsletter ST Reha du 28 juin 2019 relative à la vérification des données en cours d'année 2019 (données 2019)), nous souhaitons préciser que l'ANQ **n'adopte pas** les **directives** de ST Reha liées au **regroupement des cas** lorsqu'un cas est réadmis ou retransféré dans la même clinique dans les 18 jours ouvrables suivant la sortie.

L'ANQ n'adoptera pas non plus une future modification de la définition de cas de l'OFS (adoption du regroupement des cas analogue à SwissDRG et TARPSY).

Du point de vue de la qualité, il convient d'ouvrir un nouveau cas médical pour toute sortie de plus de 24h, étant donné que l'état de la patiente/du patient peut avoir considérablement évolué. Par conséquent, la directive de l'ANQ reste inchangée : si le patient est transféré plus de 24h dans un hôpital, le cas est défini comme drop-out et traité comme un nouveau cas à la réadmission.

Vous recevrez a priori les manuels des procédures et des données V.7.0 à la fin juillet. Les documents, dans lesquels cette clarification a été incluse, sont valables à partir du 01.01.2020.

Nous espérons que ces informations vous donneront suffisamment de temps pour préparer vos systèmes d'information cliniques dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Avec nos cordiales salutations,
ANQ

Dr Luise Menzi
Responsable Réadaptation